



Pour diffusion immédiate : 29/09/2022

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

LA GOUVERNEURE HOCHUL ANNONCE LA NOMINATION DU JUGE MARK MONTOUR À LA DIVISION D'APPEL DE L'ÉTAT DE NEW YORK, QUATRIÈME DÉPARTEMENT

Le juge Montour sera le premier juge amérindien à servir au sein de la Division d'Appel de l'État de New York

La gouverneure Kathy Hochul a annoncé aujourd'hui la nomination du juge Mark Montour au quatrième département judiciaire de la Division d'Appel de l'État de New York, qui couvre le centre et l'ouest de l'État de New York. Le juge Montour, qui siège actuellement à la Cour suprême de l'État de New York, deviendra le premier juge amérindien à siéger au sein de la Division d'Appel de l'État de New York.

La gouverneure Hochul a déclaré : « Le juge Mark Montour est un homme de loi talentueux qui apporte une vision éclairée du système judiciaire. Je suis honorée de nommer le juge Montour à la Division d'Appel, quatrième département, et je le félicite d'entrer dans l'histoire en tant que premier juge amérindien à occuper ce poste. »

Le juge Mark Montour a été nommé au quatrième département, Division d'Appel. Il a été juge à la Cour suprême de l'État de New York et a été élu à ce poste en 2013. Le juge Montour était auparavant le juge administratif par intérim du huitième district judiciaire et le juge superviseur des tribunaux des villes et villages des comtés de Genesee et de Wyoming. Il est membre de la Nation indienne Mohawk de St. Regis et est reconnu dans le registre Kanien'keha : ka de Kahnawake. Le juge Montour a été le tout premier Amérindien à être élu à une fonction judiciaire dans l'État de New York. Il est également président du Comité des tribunaux tribaux de l'État de New York (New York State Tribal Courts Committee), facilitateur de l'État pour le Forum sur la justice entre l'État de New York et les tribunaux tribaux et les nations indiennes, et membre du Comité consultatif sur l'éthique judiciaire (Advisory Committee on Judicial Ethic).

Le Comité de présélection des juges de la Division d'appel du quatrième département a examiné les candidatures et procédé à des entretiens avec des dizaines de candidats. Seuls les candidats jugés "hautement qualifiés" par les comités ont été soumis à la gouverneure pour examen. Pour être jugés "hautement qualifiés", les candidats doivent faire preuve d'intégrité, d'indépendance, de leadership, d'intelligence, de compétences juridiques, de discernement, de tempérament et d'expérience.

En vertu de la Constitution de l'État de New York et de la Loi judiciaire, la gouverneure a le pouvoir de désigner les juges de chaque division d'appel parmi ceux qui ont été élus juges de la Cour suprême. Ces nominations ne sont pas soumises à la confirmation du Sénat.

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418